



Le mot du Maire



Crise financière, crise économique, difficultés de nombreuses entreprises, morosité, situation générale du pays au ralenti, tout cela rythme notre quotidien mais il est nécessaire cependant de croire en

l'avenir. Le plus difficile se trouve dans l'état d'esprit qu'il est indispensable, en tant que Maire, de communiquer à ses concitoyens son enthousiasme et surtout de ne pas « baisser les bras ». Ce n'est pas la fin du monde !!! Nous devons croire aux jours meilleurs sans refuser d'appréhender les réalités qui font notre quotidien d'élu. Nous devons avancer, étudier, développer des projets et prévoir le long terme pour le bien être de nos habitants.

Cette année Viuz-en-Sallaz fait partie des rares communes qui n'ont pas augmenté le taux communal des impôts locaux dont je le rappelle, n'a pas bougé depuis 1996 grâce à une gestion saine et rigoureuse des finances communales, nous pouvons en 2010 concrétiser des projets importants. Aussi les principaux dossiers et chantiers en cours sont :

- la construction du 3^{ème} réservoir d'eau au

Déluge avec la création d'une colonne qui desservira les immeubles des Places (120 logements)

- la réalisation d'un réseau d'assainissement à Bucquigny et pont Béguin
- Boisinges (cœur du hameau) : renforcement électrique, enfouissement des lignes électriques et réfection totale de la voirie et sécurisation des abords de l'école,
- la construction de 7 arcades commerciales aux 2 nouveaux ronds-points des « Brochets »,
- la poursuite des travaux du nouveau stade de foot,
- le changement de la chaudière de la Résidence d'Automne par une chaudière à bois,
- l'installation du système de vidéo protection de nos bâtiments publics et des usagers,
- la poursuite de l'étude engagée fin 2009 de la construction du gymnase multisportif, dossier important dont nous aurons largement l'occasion d'y revenir dans notre prochain numéro de « A tout point de Viuz ».

L'ensemble de ces chantiers et projets vise à rendre Viuz-en-Sallaz toujours plus attrayant et en même temps à améliorer la vie de ses habitants. Par ailleurs, je le rappelle les travaux sont financés par la commune, le Conseil Général, le Seleq (Syndicat d'Électrification de Haute-Savoie), le SMDEA (Syndicat Mixte

Départementale de l'Eau et de l'Assainissement) et l'État fournissent du travail aux entreprises et profitent largement à l'économie locale et au maintien de l'emploi.

Viuz-en-Sallaz, commune moderne et solidaire veille également à ne laisser personne sur le bas-côté. C'est dans cet esprit qu'a été mis en place le tarif du repas de la cantine scolaire basé sur le quotient familial qui permet aux familles à faibles revenus de profiter d'une réduction de 25 % à 50 % sur le ticket repas. D'attribuer une aide aux familles modestes qui souhaitent inscrire leurs enfants en colonie de vacances organisée par le CCAS de la commune. Et d'aider par l'attribution de bons alimentaires et vestimentaires les familles en difficultés dont le nombre est grandissant depuis 2008.

Avec le temps et son expérience acquise, votre maire vous invite tous à ne jamais oublier et défendre en toutes circonstances la solidarité, seule garantie de l'harmonie du bien vivre à Viuz-en-Sallaz.

L'été étant là, je vous souhaite de bonnes vacances à tous et de profiter de ces beaux jours pour partager de bons moments en famille ou entre amis.

Bien à vous, très cordialement

Serge PITTET, Maire, Conseiller Général

Médaille de la Famille Française



De l'émotion et de la joie ce dimanche 6 juin. Madame Évelyne TILLON recevait, dans les salons de la mairie, la médaille de bronze de la famille française. Monsieur Le Maire Serge PITTET, Josette LABAYE et sa commission des affaires sociales ont tout fait pour que cet instant soit une fête : discours et félicitations, médaille, certificat, fleurs et bijoux, pour terminer ce moment émouvant par un vin d'honneur accompagné par l'harmonie « La Cécilienne ». Une famille exemplaire, une maman délicieuse entourée de ses 5 enfants, petits enfants et arrière petits enfants. Du bonheur à l'état pur ! Nous souhaitons longue et heureuse vie à cette belle famille.

Josette LABAYE, Maire Adjointe aux affaires sociales

Opération Job d'été 2010



Le Point Information Jeunesse (PIJ) de Viuz-en-Sallaz en partenariat avec la Mission Locale Faucigny Mont-Blanc, a organisé un après-midi « JOB D'ÉTÉ », le samedi 10 avril de 14 h 00 à 18 h 00, au sein des locaux du PIJ à la MJCI les Clarines. Ont été proposés plusieurs ateliers pour aider les jeunes dans leurs recherches d'un job d'été :

- CV / lettre de motivation (comment les réaliser, plein de conseils)
- Spécial - de 18 ans. (La législation, quelques pistes...)
- Des offres d'emplois locales, régionales et internationales.
- L'emploi en Suisse (la législation, les réseaux, quels jobs possibles, où chercher...)
- Mais aussi de nombreuses informations sur les possibilités existantes pour s'occuper pendant ses vacances (chantiers de jeunes bénévoles, partir en voyage, faire du bénévolat...)

Cette journée étant libre d'accès, une cinquantaine de personnes (ados accompagnés ou non de leurs parents) est venue prendre différents renseignements ou prospectus.

Pour information, dès le 10 avril et jusqu'à la fin du mois de juin, vous pourrez retrouver toutes ces informations pendant les permanences du PIJ

Les lundis, mercredis et vendredis de 14 h 00 à 19 h 00

Nadia LAOUFI, Conseillère Municipale

Point Information Jeunesse

MJCI Les Clarines

155, Le Clos Pré de la Cure

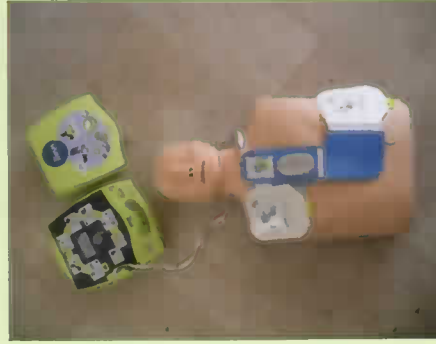
74250 Viuz-en-Sallaz

Tél. 04 50 36 85 10

Mail : pij.mjci@clarines@hotmail.fr

www.netvibes.com/pijviuzensallaz

Agir vite pour sauver une vie



Lorsqu'une personne fait un malaise cardiaque, il faut agir dans les plus brefs délais. C'est pourquoi le conseil municipal a décidé d'équiper la commune en défibrillateurs automatiques, installés à la Mairie, la Salle Culturelle, la MJCI, au Dojo et dans les locaux du foot. Aucune formation spécifique n'est

nécessaire pour utiliser cet appareil. Il suffit de le mettre en marche et de suivre les instructions. Aucun risque non plus de faire une mauvaise manipulation, l'appareil ne délivrera le choc électrique que si les paramètres vitaux qu'il aura détectés le nécessitent.

Chaque appareil est équipé d'électrodes pour adultes, ainsi que d'électrodes pédiatriques, en cas de malaise chez un enfant.

Si les défibrillateurs sont importants pour porter les premiers secours, n'oubliez pas que le premier geste à faire est de prévenir les secours (Le 15 pour le SAMU, le 18 pour les pompiers et le 112 à partir d'un téléphone portable).

Marie DEVESA, Conseillère Municipale

Carnaval



Le samedi 20 mars dernier, commerçants, artisans, écoles, groupes scolaires et musiciens, ont participé au 3^{ème} Carnaval Intercommunal des 4 Rivières organisé par un collectif associatif. Le défilé, qui a réussi à passer entre les gouttes, a traversé le village dans une ambiance fes-

tive, depuis les terrains de tennis jusqu'à la salle culturelle. Tout le monde a pu voir brûler Monsieur Carnaval et poursuivre la fête au stade en fin de journée. Une belle réussite avec le soutien du Conseil Général et de la Commune.

Olivier LAVERRIÈRE, Conseiller Municipal

Les fouilles archéologiques des meulières du Mont Vouan



Alain BELMONT

Professeur d'histoire moderne à l'université de Grenoble.

Chercheur au LARHRA (Laboratoire de recherche historique Rhône-Alpes) - (laboratoire 5 190 du CNRS).

Les truilles chantent sur le rocher et le ballet des brouettes évacue les déblais, au rythme d'un voyage toutes les deux ou trois minutes. Pendant un mois, en juin 2010, une trentaine d'étudiants en histoire et en archéologie de l'Université de Grenoble fouille l'entrée et le fond des meulières de Vachat et de la Grand'Gueule. Ces splendides souterrains de pierre, même s'ils vien-

nent d'être classés Monuments Historiques, ont encore tant de choses à raconter. De quand datent-ils ? Par qui et comment ont-ils été exploités ? Combien de meules ont-ils produit et jusqu'où portaient-



elles ? Chaque jour révèle des fragments de leur histoire. Pour la première fois depuis des siècles, leur plancher de pierre revient peu à peu à la lumière du jour, comme vous ne l'avez jamais vu. Là où le sol n'était que sable, surgit un tapis de meules ébauchées, des murs destinés à retenir les montagnes de déblais, et même des outils perdus par les artisans d'antan. Une foule de vieux procès remonte aussi à la surface ! En plus de la fouille, les chercheurs grenoblois explorent en effet les archives à Viuz, à Annecy, Chambéry, Genève, Lausanne, Turin, et découvrent que les richesses de Vouan susciterent les convoitises et bien des conflits entre les communes de la Vallée Verte. Au

total, deux ans de recherches sont prévus, qui mobiliseront un avion, un scanner dont les millions de rayons laser restitueront les chambres souterraines en 3D, et plus d'une cinquantaine de personnes dans ce qui sera le plus grand chantier de fouilles de meulières mené jusqu'ici en Europe. Des efforts à la mesure des exploits accomplis par nos ancêtres pour disposer chaque jour de la meilleure farine et du meilleur pain possible, et que méritaient bien les plus belles carrières de meules actuellement connues dans le monde.

Alain BELMONT



Pendant les fouilles, les chercheurs étaient hébergés au Centre de vacances « Les Airelles ». En fin de chantier M. et Mme Defaix ont organisé un repas rencontre avec les chercheurs, les élus référents, les présidents et les directeurs concernés par les Meulières.

Nouveau numéro pour les pharmacies de garde !

RésoGardes
3237

En dehors des heures d'ouverture de la pharmacie, les patients de Viuz-en-Sallaz font partie d'un secteur de pharmacies de garde.

La nuit, le dimanche et les jours fériés pour connaître les pharmacies de garde les plus proches de votre domicile, il convient dorénavant de composer le : 3237*. Préparer de quoi noter puis laissez-vous guider.

La pharmacie de garde n'est accessible qu'aux personnes en possession d'une ordonnance du jour, rédigée par un praticien ou un service d'urgence.

NB. La liste des pharmacies de garde du secteur est aussi affichée à côté de la porte d'entrée de la pharmacie de VIUZ. (*) N° Audiotel : 0,34 TTC/mn, depuis un poste fixe.

Une exposition sur l'histoire de la guerre d'Algérie de 1830 à 1962



Cette exposition sera ouverte au public du vendredi 17 septembre au dimanche 19 septembre 2010 de 10 à 19 heures à la Salle Culturelle de Viuz-en-Sallaz.

Quarante-trois tableaux relatent l'histoire de cette guerre, de la conquête en 1830 à l'indépendance de ce pays en 1962. Bien que près de 50 années se soient écoulées depuis la signature du cessez-le-feu aux accords d'Évian, il n'en reste pas moins que les 1 750 000 Français qui ont combattu en Algérie ont dans leur ensemble la conviction de l'inutilité de cette guerre. Les pertes de l'armée française s'établiront à près de 25 000 morts et 60 000 blessés pour déboucher sur une indépendance qui ne ressemblera en rien aux accords signés.

Selon les conclusions des auteurs de cette exposition, 50 ans après, enfin la paix :

« Dédiée à tous ceux qui se sont battus là-bas et qui l'ont fait avec

détermination et courage, consentant de lourds sacrifices pour une cause qu'ils ne comprenaient pas nécessairement. Tous les morts dans les djebels, que ce soient nos camarades ou nos adversaires, sont recouverts maintenant d'un même linceul. Que valait leur sacrifice, à l'aune de l'histoire ? Une histoire de 130 ans qui, malgré tout a tissé des liens entre nos deux peuples et laissé suffisamment de traces pour que France et Algérie s'engagent sur les voies d'une politique de rapprochement. En France, les anciens combattants le souhaitent. Ils espèrent de leurs anciens adversaires en Algérie la même démarche ».

Les membres de l'UDC AFN de Viuz

Une nouvelle union des professionnels pour une nouvelle dynamique !



Les commerçants, artisans, professions libérales et industriels de Viuz

avaient lancé l'idée en décembre dernier lors du marché de Noël. C'est chose faite depuis avril : ils ont créé leur union des professionnels baptisée Côté Viuz.

Il y avait plus de trente ans que l'Union Commerciale de Viuz avait cessé son activité, mais grâce à la motivation de quelques uns, Côté Viuz a repris du service avec déjà plus de 80 professionnels adhérents. L'association a pour objectif de dynamiser l'espace marchand de Viuz en organisant des animations et en apportant aux clients toute l'information qu'ils recherchent. La présidente explique : « Côté Viuz a prévu la distribution d'un guide pratique et ludique pour vous présenter les professionnels Viuziens. Son lancement se fera lors d'une manifestation originale de course de caisses à savon dimanche 19 septembre durant laquelle l'ambiance festive sera au rendez-vous. » Comme vous pouvez le remarquer, les idées ne manquent pas et l'association Côté Viuz a de beaux jours devant elle.



Bureau : Carole Duchosal-Binaz, présidente (*Café de la Place*) ; Thierry Saillet (*Bar Le forum*) et Christian Janin (*Le Fournil du Mitron*) vice-présidents ; Mireille Gavard-Varchet, secrétaire (*Areas Assurance*) ; Corinne Duby, secrétaire adjointe (*Coco-look*) ; Sylvie Georget, trésorière (*Arti sans souci*) et Sandrine Gavard, trésorière adjointe (*Alimentation des Brasses*).

Pour contacter « Côté Viuz » : cote-viuz@orange.fr – Tél : 06 98 87 04 70

La commission du Patrimoine a proposé le samedi 24 avril 2010, une grande matinée de l'environnement.



Deux camions de déchets retirés du Déluge Amont

Avec plus de 50 participants bénévoles, dont un quart d'enfants, nous avons réparti 4 équipes à divers endroits de notre commune.

- Le sentier au départ du Pont Béguin jusqu'à La Chaumette, en direction de La Pointe des Brasses, a été nettoyé.
- Les abords du Foron ont bénéficié

cié d'une toilette supplémentaire. Hormis des "décharges sauvages" sur les rives, il semble que, sur ce secteur, la nature retrouve ses couleurs originelles.

- Un groupe de marcheurs a sillonné les alentours des parkings des Places, des Granges Pagnouds et des pistes des Brasses sur le territoire de la commune de Viuz.

Ainsi, en ce début d'été, sur nos pâturages de montagne, nous ne voyons repousser que fleurs et verdure...

- L'action, la plus importante, s'est indéniablement portée sur le secteur du Déluge. Notre volonté primordiale est de redonner à ce lieu toute l'image environnementale qu'il mérite.

Dans les années à venir, ce biotope naturel doit retrouver toute sa place. Que la vision de décharge ou dépotoir ne soit plus qu'un mauvais souvenir. Il en sera de même pour les quelques « décharges sauvages » existantes encore sur notre commune.

Pour obtenir les « Deux Fleurs » au classement national, cela nécessite un immense travail de la part de notre équipe communale des espaces verts ; mais pour préserver notre environnement avec des milliers de fleurs, c'est le geste que fera chacun d'entre nous, pour la protection de notre patrimoine.

*Jean-Pierre CHENEVAL,
Maire Adjoint, patrimoine*

Déchets ménagers, Tri sélectif, Compostage...



Vous pouvez toujours réserver votre composteur à l'accueil en mairie

Grâce à vous, et pour la 2^{ème} année consécutive, la redevance OM (ordures ménagères) 2010 n'augmentera pas !!!

En matières de déchets, le premier Grenelle de l'Environnement avait fixé comme objectif de réduire de 7 % la production d'ordures ménagères avant 2015 et de porter le taux de recyclage des déchets ménagers à 35 % en 2012 et à

45 % en 2015.

Le traitement des ordures ménagères coûte de plus en plus cher, entre 160 et 175 € la tonne (transport et incinération), alors que le coût de traitement des déchets recyclés varie entre 70 et 75 € la tonne. Des chiffres qui parlent d'eux-mêmes.

Déjà, à deux reprises, sur nos bulletins municipaux N° 14 et N° 16 ; nous avons présenté les actions possibles pour améliorer nos résultats.

Les services spécifiques de la Mairie ont entrepris une analyse de la totalité du fichier OM, les mises à jour nécessaires ont été effectuées avec une progression notoire des recettes sans augmentation de la redevance.

Fin 2009 : grâce aux efforts de chacun ; en matière de tri sélectif,

et d'utilisation de la déchetterie, auquel est venue s'adjoindre l'an passé la solution du compostage des déchets verts, le diagnostic permet de relever :

- le régime préconisé en 2008 s'avère efficace.
- - 10 % du tonnage total en 2009.
- + de 300 composteurs individuels installés à VIUZ.
- Prévion d'un budget OM équilibré en 2010.

Nous constatons avec satisfaction que l'essentiel n'est pas de dire MAIS de faire...

Ensemble poursuivons l'effort dans cette voie !

*Jean-Pierre CHENEVAL,
Maire Adjoint, patrimoine*

Il y a 50 ans, implantation de l'usine Gambin à Viuz-en-Sallaz



En 1946 après avoir effectué un repli temporaire dans la Sarthe, l'usine s'installe à Billancourt dans des locaux partiellement reconstruits après bombardement.

Afin de poursuivre son expansion la société Gambin cherche à regrouper ses fabrications en un ensemble unique et cohérent. Profitant de la politique menée au niveau national ce qui tend à encourager les entreprises à se délocaliser, la direction des Ets Gambin prend un premier contact avec la commune de Viuz-en-Sallaz. Cette dernière cherchant à reconverter son économie et à enrayer l'hémorragie démographique, sous l'impulsion de son conseil municipal présidé par le Maire. François LEVRET fait valoir ses atouts.

Dès 1958 diverses enquêtes seront effectuées afin d'évaluer les possibilités de recrutement de la main-d'œuvre.

Pour la première fois en France une implantation industrielle en milieu rural.

La pose de la première pierre a été réalisée le 23 mai 1959 en présence des personnalités du canton et du département.

La construction des bâtiments d'une surface de 9 200 m² imaginée par l'architecte René Gages, a néces-

sité la mise en place de 300 tonnes d'acier, de 4 000 m³ de béton, les parois vitrées représentant 1 800 m².

En même temps la construction de 122 logements répartis en quatre groupes distincts (Lachat, Les Bouloz, Les Granges et Sevraz) dans un rayon de 2,5 km autour de l'usine, seront construits en moins de dix mois.

Cent quarante familles parisiennes, soit environ 500 personnes vont suivre cette délocalisation.

Quelques dates :

Mai 1960 : démarrage de la production après le transfert de plusieurs centaines de tonnes de fonte et d'acier ainsi que la remise en service du parc de quelques 85 machines de production.

Dès 1962 : la firme dépasse le nombre de 500 employés.

En 1964 : l'entreprise reçoit le prix de l'expansion régionale.

1970-1976 : Dans une conjoncture difficile, liée à un programme de restructuration de la machine-outil, au niveau national et la perte du marché de l'Éducation Nationale la Société Gambin connaît de graves difficultés.

Janvier 1976 : la société est déclarée en règlement judiciaire.

Février 1978 : Reprise en gérance libre par le groupe Line, sous l'égide du comité interministériel pour l'aménagement des structures industrielles. 1978-1982 : Les espoirs suscités par la reprise sont décevants, les difficultés ne s'estompent pas.

1982 : Création d'une société anonyme née de la fusion du département Alcéra de la société Amstutz-Levin et de Gambin.

Mai 1994 : fermeture définitive de la société

Aujourd'hui les bâtiments sont occupés par deux entreprises familiales :

- GLF – Bois Fabrique d'emballages
- PAGNOD industrie, Tôlerie industrielle et découpe laser.
- PAGNOD fabricant de poêles à granules.

Une exposition retraçant l'arrivée et l'activité de Gambin il y a 50 ans, a été présentée et réalisée le 1^{er} mai



2010 à la salle culturelle de Viuz-en-Sallaz, par les Amis de l'histoire avec la participation d'anciens employés de cette entreprise. Elle est le résultat de recherches et de collectes effectuées par l'association. Elle a eu lieu, également, grâce à la mobilisation de nombreuses personnes intéressées par le projet. Autour des nombreux documents d'époque, photos, vidéos, les anciens évoquaient les bons moments, les anecdotes, les collègues, en un mot leurs « années Gambin ». Bien sûr les « tu te souviens ? » fusaient de toute part.

Les Amis de l'histoire de Viuz-en-Sallaz

Infos utiles

MAIRIE

1040, avenue de Savoie - BP 17
74250 Viuz-en-Sallaz
Tél. 04 50 36 80 39 - Fax 04 50 36 95 75
www.viuz-en-sallaz.fr

Horaires des services administratifs :

• de l'accueil :

Lundi, mercredi, jeudi et vendredi :
8 h 00 - 12 h 00 et 13 h 00 - 17 h 00

Mardi :

13 h 00 - 19 h 00

Samedi :

9 h 00 - 12 h 00

• du service cantine :

Lundi, mercredi, jeudi et vendredi :
8 h 30 - 12 h 00

Mardi :

13 h 00 - 16 h 30

• du service de l'urbanisme :

Lundi, mercredi, jeudi :
13 h 30 - 17 h 00

Mardi :

13 h 30 - 19 h 00

Vendredi :

8 h 30 - 12 h 00

DÉCHETTERIE

L'accès à la déchetterie intercommunale, située à Fillinges, se fait sur présentation d'un badge. Il vous sera remis en mairie moyennant une caution de 15,24 €.

1665 route du Chef-lieu
74250 Fillinges
Tél. 04 50 31 13 30

Horaires d'été :

d'AVRIL à OCTOBRE inclus :

Lundi, mercredi et vendredi :
15 h 00 - 19 h 00

Samedi :

9 h 00 - 12 h 00 et 15 h 00 - 19 h 00

Horaires d'hiver :

de NOVEMBRE à MARS inclus :

Lundi, mercredi et vendredi :
14 h 00 - 18 h 00

Samedi :

9 h 00 - 12 h 00 et 14 h 00 - 18 h 00

Déchets admis :

- papier, carton
- verre
- plastique
- déchets verts : tonte de pelouse, végétaux...
- huile végétale, (friture...)
- ferraille et métaux divers...
- huile de moteur, solvants, peinture, désherbants...
- batteries, accumulateurs, piles...
- pneus (limités à 4 par semaine par foyer)
- gravats (limités à 1 m³ par semaine par foyer)
- déchets encombrants

HORAIRES DE TONTE

par arrêté du Maire

Jours ouvrables :

8 h 00 - 12 h 00 et 14 h 00 - 19 h 00

Samedi :

9 h 00 - 12 h 00 et 15 h 00 - 18 h 00

Interdit le dimanche et les jours fériés

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

« **Cultur'evasion** »

Lundi : 10 h 00 - 12 h 00

Mardi et Vendredi : 16 h 30 - 19 h 00

Mercredi : 10 h 00 - 12 h 00 et 16 h 00 - 18 h 30

Samedi : 9 h 30 - 12 h 00

Horaires d'Été

Lundi : 10 h 00 - 12 h 00

Mardi - Vendredi : 17 h 30 - 19 h 00

Nouveaux commerçants

A.C.S.

Audiovisuel Communication
Service Sarl
74250 Viuz-en-Sallaz
Tél. 04 50 95 17 74
Fax 04 50 94 82 16
www.acsservice.fr

NB2M Haute-Savoie

Toutes Assurances
Études Personnalisées
Professionnels et Particuliers
Nathalie LUIGGI
Boisinges
74250 Viuz-en-Sallaz
Port. 06 67 67 44 35
Fax 04 50 43 08 01
Mail : Nb2m@orange.fr

AU COIN DU FEU

Boulangerie-Pâtisserie
1161, Route de Sevraz
74250 Viuz-en-Sallaz
Tél. 04 50 31 41 41

CERTINAT SAVOIE-HAUTE SAVOIE

Label Natur'entreprises
Carole LACROIX
1382, avenue de Savoie
74250 Viuz-en-Sallaz
Port. 06 30 24 32 28

SPARTAKIS

L'administratif efficace
264, rue des Forestiers
74250 Viuz-en-Sallaz
Tél. 04 50 43 92 57
Port. 06 03 72 97 52

EDELWEISS IMMOBILIER

Françoise DEMIANOW
2, rue des Anges
74250 Viuz-en-Sallaz
Tél. 04 50 39 79 26
Port. 06 18 10 34 38
Mail : edelweiss-immobilier@orange.fr
www.immobilier-viuz.com

EDELWEISS ÉNERGIES

Energie renouvelables -
Chauffage - Sanitaire
539, route des Granges
74250 Viuz-en-Sallaz
Port. 06 61 11 33 06
Tél. 04 50 95 05 74
Mail : edelweiss.energies@oranges.fr

ÉLECTRO-SERVICE

Electricité - Automatique - Portails
Jean-Michel GAVILLET
Rue du Faucigny
74250 Viuz-en-Sallaz
Port. 06 34 99 40 47

ESPACE NOMADE

Bureau à partager & services
264, rue des Forestiers
74250 Viuz-en-Sallaz
Tél. 04 50 43 92 57
Port. 06 03 72 97 52

LE REGARD DE NICOLE

Photographe Professionnelle
91, clos de La Sapinière
74250 Viuz-en-Sallaz
Port. 06 83 52 75 49
Site : www.leregard-denicole.fr

Changements d'adresse

COREAG Immobilier

Conseils, transactions
Michel DUMORTIER
630, av. de Savoie
74250 Viuz-en-Sallaz
Port. 06 07 72 67 01
T + F : 04 50 36 64 18
Mail : coreag@wanadoo.fr
www.coreag-immobilier.com

PLACE DES ANGES

Osthéopathes
34, rue des Anges
74250 Viuz-en-Sallaz
Tél. 04 50 31 36 93

■ Information sur la révision du plan local d'urbanisme

Intervention devant le Conseil Municipal du 6 mai 2010 de M. Bernard LEMAIRE Architecte-Conseil en charge de la révision du PLU.

Il rappelle la démarche globale des études de révision du PLU. Cette dernière se décompose en 3 phases :

1. Établissement d'un diagnostic partagé qui recense les enjeux et définit des objectifs pour y répondre.
2. Établissement du PADD (PROJET D'AMÉNAGEMENT et de DÉVELOPPEMENT DURABLE) qui définit les grandes orientations.
3. Transcription de ces travaux dans le zonage et le règlement.

Le PADD traduit une volonté politique pour l'aménagement du territoire et donne des orientations générales qui permettent un développement cohérent, équilibré et durable du territoire. Il s'inspire de la notion de développement durable qui traduit la cohérence de 3 préoccupations : sociale, économique et environnementale.

Les grands axes du projet ont été déclinés, à savoir :

- Maîtriser la croissance prévisible de la population nouvelle,
- Assurer un développement respectueux du cadre de vie et de l'identité de la commune, en particulier de l'activité agricole, des paysages et de l'environnement,
- Assurer une urbanisation la plus économe possible en foncier,
- Rechercher des formes urbaines adaptées au profil de la commune,
- Conforter le niveau des services à la population,
- Maintenir et développer l'emploi,
- Diversifier, densifier, organiser les formes urbaines,

- Organiser qualitativement le développement urbain,
- Limiter les déplacements et en favoriser la multimodalité,
- Conforter la centralité et liasonner les équipements publics

Ce PADD a permis de faire ressortir des pôles de développement :

- Le chef-lieu et ses premières périphéries,
- Les pôles secondaires (Sevraz, Brégny, Boisinges, Les Tattes, Bucquigny)
- Les autres secteurs où le développement sera plus faible, limité, voir stoppé.

Il ressort de ce projet d'aménagement et de développement durable :

Que l'évolution de la démographie de Viuz-en-Sallaz a été de 1,5 % par an depuis 2000,

Qu'au regard de la fonction de pôle centre de la commune au niveau du périmètre du SCOT des 3 vallées, il est raisonnable de prévoir une croissance de l'ordre de 2,2 % par an pour les dix prochaines années, soit un apport d'environ 1 000 habitants

Que c'est donc 400 à 500 nouveaux logements à prévoir pour 2020

Qu'il faut tendre vers une diversification de l'habitat pour les constructions nouvelles tout en conservant les répartitions collectives/individuelles existantes.

- Collectif pur = 30 %
- Collectif horizontal (ou petit collectif) = 20 %
- Individuel groupé = 20 %
- Individuel pur = 30 %

Que sur ces bases de projet les besoins fonciers à prévoir doivent tendre vers 24 ha, soit environ 20 logements/ha en moyenne, aux-

quels il faut rajouter une rétenion foncière prévisible de 30 %, soit tendre vers 30 ha.

P.A.D.D. : Il est certain que ce PADD présente un réel changement par rapport à l'ancien P.O.S., car le P.L.U. s'appuie sur ce PADD qui engage l'ensemble du Conseil Municipal pour l'avenir.

Bilan du P.O.S. actuel : Les zones U, NA indicées et NB représentent environ 45 ha, les zones NA dures environ 35 ha, soit en tout : 80 ha.

Il est important de préciser que ce bilan démontre un potentiel trop important en zones constructibles et ceci, sans tenir compte des récentes demandes faites par des propriétaires.

La Commission PLU, lors des 2 premières phases du PADD, a opté pour une croissance annuelle de 2,2 % soit environ 1 000 habitants en plus qui représentent plus ou moins 450 nouveaux logements pour environ 30 ha

Il sera donc difficile, voire impossible de garder 45 ha constructibles

Devenir des terrains constructibles existants :

Il y aura peut-être lieu de prévoir le déclassement de certains de ces terrains pour pouvoir rester dans les limites des objectifs fixés. La tâche pédagogique d'information du public s'avère difficile. Il faut s'appuyer sur toutes les avancées environnementales qui sont maintenant mises en œuvre par les différents gouvernements et la montée en puissance d'une écologie raisonnable qui doit guider chacun de nous pour préserver l'avenir des générations futures.

(Une réunion publique aura lieu dans l'automne pour informer la population).

François PAGNOD-ROSSIAUX,
Maire Adjoint, chargé de l'urbanisme.

■ L'eau et l'assainissement

La loi sur l'eau de 3 janvier 1992 pose le principe que l'eau fait partie du patrimoine de la Nation et qu'à ce titre cette ressource doit être protégée.

C'est à la Révolution Française que la production et la distribution de l'eau potable deviennent une responsabilité de la commune. Depuis il lui incombe également la collecte et le traitement des eaux usées.

L'Eau de Viuz *

La commune de Viuz assure le captage et la distribution de l'eau en régie directe, c'est-à-dire qu'elle assume la totalité des charges d'investissements et d'exploitation du service.

Les eaux usées sont traitées à la station d'épuration intercommunale située sur Peillonex dont la gestion est confiée au Syndicat du Thy.

De nombreuses agglomérations ont sous-traité l'exploitation de leurs réseaux d'eau à des entreprises privées, or aujourd'hui leurs coûts d'exploitations comme leurs options d'investissements sont souvent controversés.

La commune qui a fait le choix de gérer son eau en interne nous offre le meilleur rapport qualité / prix / service.

b) Les règles applicables aux périmètres de captage :

La loi sur l'eau du 16 décembre 1964 a déterminé trois types de périmètres autour du point de captage. Ces périmètres sont définis réglementairement autour des points de prélèvement après une étude menée par un hydrogéologue agréé et prescrits par une déclaration d'utilité publique (D.U.P.) Les activités artisanales, agricoles et industrielles, les constructions y sont interdites ou réglementées afin d'assurer la protection de la qualité des eaux et éviter tout risque de pollutions chroniques ou accidentelles.

1 Les captages de la commune :

a) Viuz est alimentée en eau grâce à 7 captages :

Rive gauche du Foron :

En m³ / Jour
(débit disponible en hautes eaux)

1. « Déluge »	850
2. « Bucillon »	350
3. « Vers Chaz »	450
4. « Rouège »	200
5. « La Plagne »	80
6. « La Pêche »	700

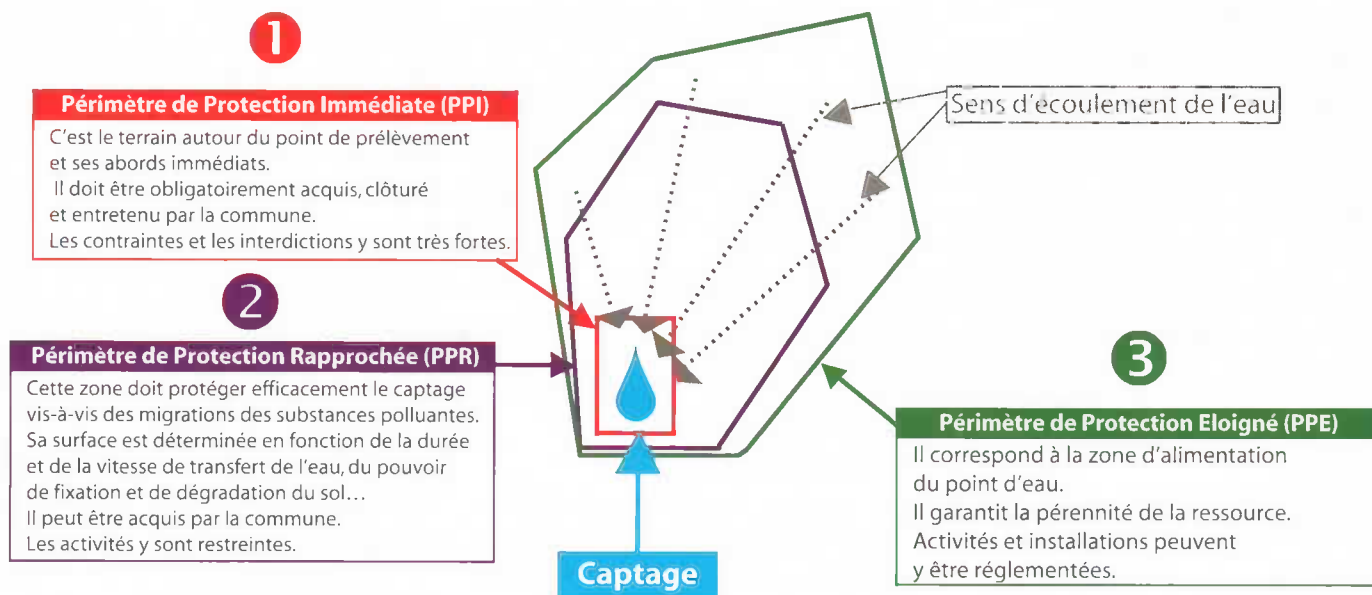
Rive droite du Foron :

7. « Seilly » 20

Total 2 650

Cette ressource de 2 650 m³/jour couvre la consommation actuelle qui est de 1 065 m³ / jour, pour l'ensemble de la commune en période de pointe. La capacité de production en moyenne annuelle est de 500 000 m³.

(*) à consommer sans modération... !



■ L'eau et l'assainissement (suite)

② Les réservoirs

Les 7 captages alimentent 6 réservoirs :

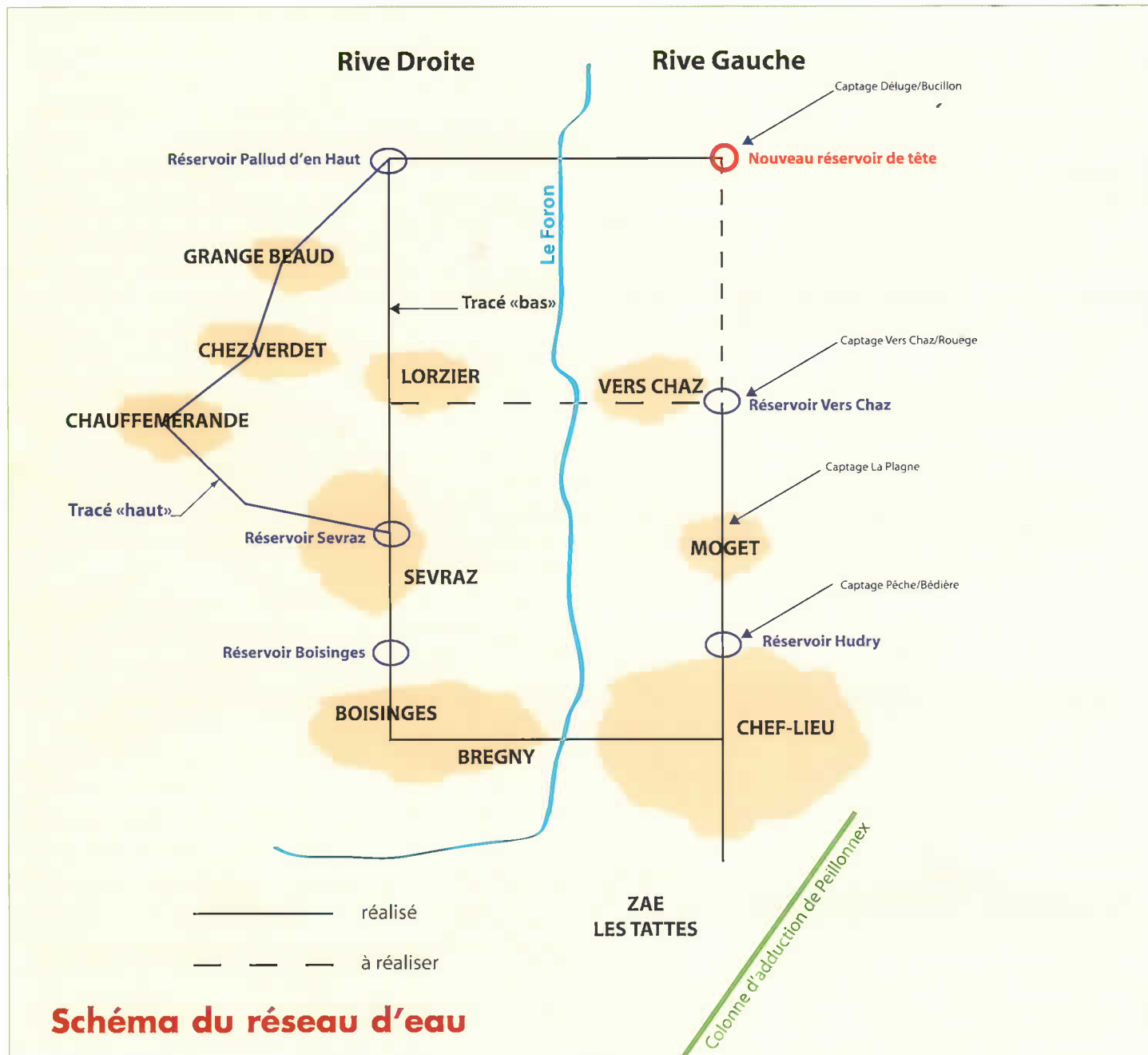
Rive gauche du Foron :

1. « Déluge » 400 m³ (mise en service en 2010)
2. « Vers Chaz » 350 m³ (mise en service en 2003)
3. « Les Hudrys » 380 m³

Rive droite du Foron :

4. « Pallud d'en haut » 350 m³ (mise en service en 2003)
5. « Boisinges » 340 m³ (réfection totale en 2003)
6. « Sevraz » 500 m³

- 1,1 milliard d'êtres humains n'ont toujours pas accès à l'eau potable (1/6 de la population mondiale)
- 450 millions de personnes dans 29 pays sont confrontées à des problèmes de pénurie d'eau.
- 10 personnes meurent par minute dans le monde, victimes de maladies liées au manque d'eau (source Unesco)



■ L'eau et l'assainissement (suite)

③ Le traitement de l'eau :

Le traitement bactériologique de l'eau de la commune s'effectue en sortie de réservoir par rayonnement UV. L'opération consiste à faire circuler l'eau dans un canal contenant une série de lampes à rayonnement ultraviolet. Suivant la quantité d'énergie UV reçue, la cellule vivante sera soit stérilisée (effet bactériostatique) soit détruite (effet bactéricide).

L'avantage principal du traitement UV est qu'il n'ajoute aucun produit chimique à l'eau de consommation, n'altérant ni son goût, ni sa composition.

La commune joint à votre facture le rapport d'analyse biologique de l'eau du captage dont vous dépendez. Ces résultats sont également disponibles en mairie.

④ La distribution :

Le réseau public de distribution consiste, à partir des réservoirs, à assurer l'alimentation en eau potable jusqu'à chez l'habitant.

La commune compte 95 km de canalisations pour apporter l'eau à chaque domicile, répartis ainsi : 25 km d'adduction (tuyaux gros diam.) et 70 km de distribution (tuyaux petits diam.)

⑤ L'assainissement des eaux usées :

L'eau du robinet après avoir été utilisée pour des besoins domestiques ou professionnels devient une eau usée. La première étape consiste à collecter ces eaux usées via les collecteurs ou égouts puis de les traiter dans une station d'épuration avant la restitution au milieu naturel.

La collecte des eaux usées comme la distribution est assurée par la commune de Viuz, le traitement des eaux usées est confié au syndicat du Thy, dont les communes membres sont : Viuz, Ville, Peillonex, La Tour et Saint-Jean. (cf. « A tout point de Viuz » N° 15 – juin 2009)

Il existe deux modes d'assainissement des eaux usées :

- a) L'assainissement individuel (ou autonome) : chaque habitation assure le traitement de ses eaux usées via une fosse septique et un système d'épandage.
- b) L'assainissement collectif : le principe consiste dans le raccordement des immeubles au réseau public d'assainissement.

La commune compte à ce jour 1 322 habitations raccordées au réseau collectif (représentant 34 km de canalisation) et 383 en assainissement individuel.

NB. : Le raccordement au réseau public d'assainissement est obligatoire dans un délai de deux ans après la mise en service du réseau. Cette obligation va dans le sens de la préservation du milieu naturel.

⑥ Le service de l'eau à Viuz :

24 heures / 24 heures et 7 jours / 7 jours, le personnel du service de l'eau est à pied d'œuvre pour assurer sa mission principale : que chaque foyer de la commune dispose de l'eau par une simple action sur le robinet. Sans doute les avez-vous déjà croisés ici, à entretenir une canalisation, là à réparer une fuite, ici encore à changer une vanne... nous avons le plaisir de vous les présenter avec Sandrine qui gère le service administratif de l'eau :



Nos 3 fontainiers de gauche à droite :

**Franck GARNIER, François CARME,
Laurent GRANDJEAN.**

■ L'eau et l'assainissement (suite)

7 Les investissements :

À la fin des années 90, le réseau d'eau qui datait des années trente et conçu selon les besoins de l'époque, était devenu vétuste et obsolète (pour 100 litres d'eau captée 20 litres à peine arrivaient à destination !). La multiplication de petits réservoirs en cascade augmentait les sources de pollution et la protection incendie était quasi inexistante.

Fort de ce constat, la municipalité a dès 2003, lancé un vaste programme de reconstruction complète de son réseau de distribution d'eau et de collecte d'eaux usées, afin d'améliorer la qualité, de pérenniser la ressource, d'augmenter le rendement et d'assurer la protection incendie. Depuis 2003, 10 millions d'euro ont été investis.

Les travaux du schéma directeur d'alimentation de l'eau ont été échelonnés sur 15 ans :

Principaux travaux réalisés sur 2003-2009

Eau potable :

- Acquisition des Périmètres de Protection des captages
- Réfection des captages Déluge – Vers Chaz
- Création de la colonne de transfert – Réservoir de Bard à Lorzier
- Reconstruction du réservoir de Vers Chaz
- Remplacement de la colonne Vers Chaz – Les Mogets
- Remplacement de la colonne Les Mogets – Les Hudrys

- Remplacement de la colonne Lorzier – Sevraz
- Maillage des colonnes Le Bourg – Brégny

Assainissement :

- La Thiollyre, Chez Papan, Les Théziers, Les Pellets, Les Mogets, Cornillon, La Tremplaz, Sevraz sud, Brégny, Le Bourg

Principaux travaux programmés à partir de 2010 :

- Construction du réservoir de tête au Déluge
- Remplacement de la colonne Déluge – Vers Chaz
- Remplacement de la conduite de Vers Chaz – Chez Pagnoud
- Création d'une colonne d'adduction de Chez Pagnoud – Brenaz
- Création d'un maillage Brenaz – Limonet
- Remplacement de la colonne Les Hudrys – Rond Point du Clair-Matin
- Création d'un réseau d'adduction en 150 dans la ZAE
- Finalisation du maillage rive gauche / rive droite avec la création de la colonne d'adduction Brénaz – Lorzier
- Remplacement des conduites desservant La Léchère et Les Pierres
- Remplacement progressif des canalisations de distribution vétustes

L'eau de la planète a le même volume depuis la nuit des temps, elle se répartit approximativement de la manière suivante :

97,20 % eau salée
2,15 % glaces polaires
0,63 % eaux souterraines
0,02 % eaux de surface (lacs, fleuves...)
0,001 % eau atmosphérique

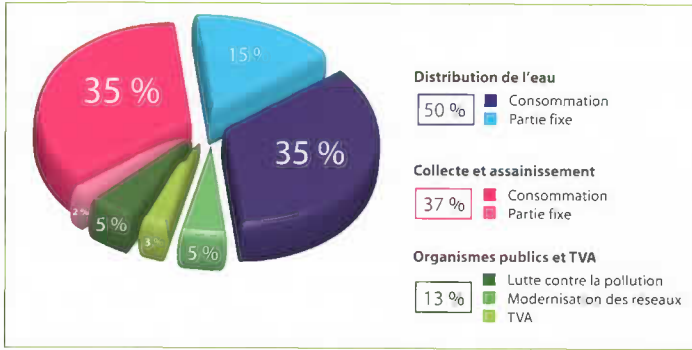
Cette eau est celle que nous consommons

L'eau des mers et océans représente 97 % de l'eau disponible sur terre, mais comme elle est salée elle est impropre à la consommation.

L'eau douce, c'est pour trois quarts l'eau des glaciers et de la banquise mais gelée elle est inutilisable telle quelle, il ne reste donc qu'un seul petit quart avec lequel **l'humanité doit satisfaire tous ses besoins...**

■ L'eau et l'assainissement (suite)

8 La facture :



Bien que l'eau soit douce on la trouve toujours trop salée... la facture !

Nous venons de le voir, les étapes pour acheminer l'eau à chaque foyer 365 jours par an sont très nombreuses (captages, réservoirs, traitement UV, 95 km de canalisations...) et le trajet qui la conduit une fois « usée » à l'assainissement est complexe mais indispensable (collecteurs, canalisations, station d'épuration...)

D'autres critères rentrent aussi dans la composition du prix, comme par exemple la topographie de la com-

mune (montagne, plaine), le nombre d'habitants à desservir, la qualité des réseaux... Exemple : 500 m de canalisation en ville pourront desservir plusieurs immeubles et de nombreuses familles ; 500 m de canalisation à Viuz ne desserviront qu'une dizaine d'abonnés, pour un coût d'installation et d'entretien identique.

Le prix de l'eau rémunère l'ensemble de ce travail et de ce savoir-faire.

Enfin, il peut être utile d'établir une comparaison avec d'autres biens de consommation, afin de relativiser le coût de l'eau. En effet, en moyenne nationale, une famille de quatre personnes consomme environ 1 euro d'eau par jour, soit le prix d'une baguette de campagne. Cette consommation, qui couvre les besoins pour se désaltérer, cuisiner, la toilette, les toilettes, ou arroser le jardin... ne représente que 0,8 % de la consommation des ménages français, le budget de téléphone est trois fois supérieur... !

Pascal POCHAT, 1^{er} Adjoint

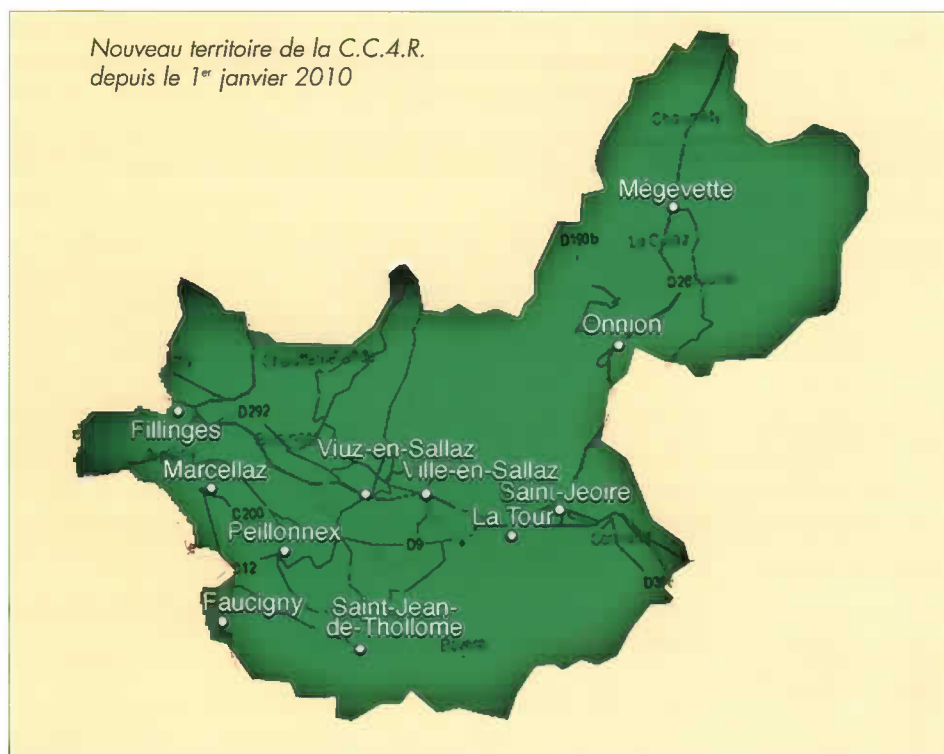
Régine DUCHÊNE-GRUNACKER, Conseillère Municipale

EAU... SECOURS :

Comme elle est toujours là, disponible dès qu'on en a besoin, **on n'a pas conscience qu'elle est précieuse ! Ne pas la gaspiller c'est juste un peu du bon sens...** qui évitera peut-être d'avoir à l'économiser demain... alors à l'instar du proverbe « les petits ruisseaux font les grandes rivières » tout le monde y gagnera.

- ◆ **Robinet** : le débit courant d'un robinet est de 12 litres par minute !
Laisser couler l'eau en se lavant les dents, c'est gaspiller **10 000 litres d'eau par an...**
Idem pour laver la vaisselle ou la salade : fermer l'évier, c'est ne pas gaspiller.
- ◆ **Toilette** : une chasse d'eau à double débit consomme au choix 3 ou 6 l d'eau par rapport aux 9 l ou 12 l d'une chasse classique. Elle permet une **économie annuelle de 30 à 40 m³** pour une famille de 4 personnes. A défaut, vous pouvez aussi placer une bouteille lestée ou une brique dans votre chasse d'eau classique.
- ◆ **Les fuites** : pour diagnostiquer une fuite il suffit de noter le chiffre relevé sur le compteur d'eau le soir au coucher et de le comparer à celui du matin au lever.
 - un robinet qui fuit = 120 litres d'eau par jour = **44 000 litres d'eau par an.**
 - une chasse d'eau qui fuit = 600 litres d'eau par jour = **219 000 litres d'eau par an.**
- ◆ **Hygiène** : privilégier les douches (sans laisser couler l'eau pendant le savonnage !) aux bains.
- ◆ **Limiter les débits** : en installant sur les robinets des réducteurs de débits, aérateurs, mitigeurs...
- ◆ **Au jardin** : arroser au pied des plantes et le soir, vos plants profiteront pleinement de l'eau sans perte d'évaporation liée au soleil.
- ◆ **Ne pas jeter dans l'évier les produits liquides de bricolage, ni les restes de médicaments, permet de limiter les pollutions de l'eau.**
- ◆ **Ne pas jeter non plus de produits dangereux ou des piles, ni dans la rue ni dans la nature, ils se retrouveraient bientôt dans votre robinet, dans les égouts, et un peu plus tard dans la mer... !**
De la même manière il faut utiliser avec parcimonie le sel pour déneiger sa cour...
- ◆ **Soyez vigilant** : il n'a pas plu depuis plusieurs jours et la route devant chez vous est mouillée, signalez-le en mairie, il peut s'agir d'une fuite sur le réseau...

Agrandissement du territoire de la C.C.4.R. avec l'entrée de toutes les communes du canton de Saint-Jeoire



La Communauté de Communes des 4 Rivières a été créée pour une durée illimitée le 10 novembre 1994, à l'initiative de François CHENEVAL-PALLUD, Maire de Viuz qui en fut le premier Président et dont le siège se situe à la mairie de Marcellaz-en-Faucigny.

À l'origine, elle était composée de 6 communes : Contamine-sur-Arve, Faucigny, Fillinges, Marcellaz, Peillonex et Viuz-en-Sallaz réparties sur 3 cantons, et traversée par 4 rivières, l'Arve, la Menoge, le Foron et le Thy. (Courant 2004 Contamine se retirait de la C.C.4.R.) En 2009 le conseil communautaire décidait d'agrandir la C.C.4.R. en intégrant, si elles le désiraient, les communes du Canton de Saint-Jeoire. Et c'est ainsi qu'au 31 décembre 2009 après délibération des Conseils Municipaux de

ces communes, leurs élus ont choisi de s'unir au sein de la Communauté de Communes des 4 Rivières pour créer une entité territoriale qui compte aujourd'hui 11 communes (**Faucigny, Fillinges, Marcellaz, Mégevette, Onnion, Peillonex, Saint Jean de Tholome, Saint-Jeoire, La Tour, Ville-en-Sallaz et Viuz-en-Sallaz**) et travaille aux intérêts communs de près de 17 000 habitants.

Si les élus ont fait ce choix c'est pour mieux répondre aux nouvelles exigences territoriales de notre pays, mais aussi et surtout pour mieux faire face aux enjeux qui conditionnent un avenir favorable pour nos territoires. En effet, si l'échelle décisionnaire communale reste et demeure un pôle d'actions et de décisions fondateur et essentiel, il est des domaines dans lesquels ses moyens et son rayon d'action se révèlent trop étroits. On

peut citer à titre d'exemple, l'environnement, les transports, l'eau, les déchets, certains équipements, l'action culturelle...

La C.C.4.R. augmentée du Canton de St Jeoire, a choisi d'organiser son action par le biais de cette Communauté de Communes des Quatre Rivières et a fixé les limites de cette communauté dans un souci de grande cohérence territoriale et d'union de communes dont les intérêts sont facilement défendables d'une seule voix. En effet, la taille des communes regroupées est contenue dans une fourchette raisonnable (600 à 4 000 ha) ce qui permet de mutualiser facilement les moyens et de partager aisément les objectifs à atteindre.

Dans un souci d'efficacité et d'organisation raisonnée, les élus ont mis en place autour du président, 6 vice-présidents, qui sont chargés par délégation de faire progresser la communauté dans leurs domaines respectifs :

- **Bernard CHATEL** Maire de Faucigny 1^{er} vice président chargé de l'agriculture ;
- **Christine CHAFFARD** Maire de St-Jean 2^{ème} vice président chargé de l'environnement ;
- **Gilles PERRET** Maire de St-Jeoire 3^{ème} vice président chargé du tourisme, de la culture et du patrimoine ;
- **Serge PITTET** Maire de Viuz-en-Sallaz 4^{ème} vice président chargé des Affaires Sociales.

Deux postes de vice-président restent encore à pourvoir et seront créés dès qu'administrativement cela sera possible, afin de couvrir le reste des domaines où il est utile d'agir en communauté.

■ Intercommunalité (suite)

Le président **Bruno FOREL**, Maire de Fillinges, aura comme tâche principale de gérer les questions liées à l'organisation générale de la communauté, la coordination et l'animation des actions, la gestion du budget et les questions liées à l'aménagement du territoire.

Le premier travail auquel se sont déjà attaqués les élus communautaires est l'organisation administrative de la communauté. En effet pour être efficace un organisme se doit d'être doté de moyens humains et matériels et de se constituer en organe actif. Il faut noter que les 4 rivières ont fait le choix de limiter au minimum les vices présidences dans un souci d'économie de moyen (les maires de toutes les communes seront cependant membre du bureau), c'est dans ce

même esprit d'optimisation des moyens que seront constitués les services de la communauté.

Depuis 5 mois, chaque conseil communautaire et les travaux du bureau, se consacrent à l'organisation de la nouvelle communauté, à l'analyse des nombreuses participations croisées des communes membres à divers syndicats intracommunautaires et aux moyens de simplifier ce système et de mutualiser nos moyens.

D'ores et déjà, un sujet a mobilisé notre attention et a conduit à reprendre sous la responsabilité de la communauté la gestion des déchetteries de Fillinges et de Saint-Jeoire. En effet, ces deux structures ont aujourd'hui atteint leurs limites de fonctionnement et il s'avère nécessaire de réexaminer leurs capacités,

leur emplacement et les services qu'elles apportent. La collecte, le tri, le traitement des déchets seront en corollaire l'un des premiers sujets traité par la communauté. L'aménagement du territoire, notamment par la mise en place du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), avec la Vallée Verte devra démarrer d'ici à fin 2010. Enfin la participation communautaire au contrat de rivières (Giffre, Risse, Menoge et Foron) est l'un des dossiers les plus actuel. Des actions sont en gestation dans le domaine du transport interurbain avec les communautés voisines, le commerce avec un éventuel FISAC et la liste pourrait être longue.

Gérard MILESI,
Conseiller spécial, intercommunalité

Démission au Conseil Municipal

Courrier lu au Conseil Municipal

« Monsieur le Maire,
Chers collègues,

Comme vous le savez, j'ai repris une activité professionnelle à temps plein début février.

Ainsi, ce travail m'imposant beaucoup d'investissement personnel et de contraintes horaires, j'ai de plus en plus de difficultés à dégager le temps nécessaire me permettant d'assumer pleinement mes fonctions de maire-adjointe à la jeunesse, communication, éducation, exigeant énormément de disponibilité en journée.

Par conséquent, par honnêteté et respect envers vous et la population de Viuz, et après concertation avec Monsieur le Maire, une réflexion sur le devenir de mes fonctions actuelles doit aboutir rapidement.

Monsieur le Maire et moi-même nous accordant un temps d'organisation supplémentaire, je vous confirmerai ma décision qui prendra compte de mes obligations familiales et professionnelles, lors du conseil municipal du mois prochain. »



Après réflexion Corinne GRILLET donna sa démission au sein du Conseil Municipal au 1^{er} mai 2010.
Le Maire et son Conseil lui souhaitent pleine réussite dans ses nouvelles activités.

■ Rencontre avec Mme et M. André COHANIER



Madame Andrée COHANIER (de son nom de jeune fille JULLIARD) est née à St-Jeoire le 28 août 1918. Son papa est fromager et il emmènera toute sa petite famille avec lui à chaque fois qu'il changera de fruitière. Ils s'installeront ainsi à Ville-en-Sallaz, à Taninges, à La Tour, à St-André de Boège, à Peillonex, puis au Déluge*. Madame COHANIER aura la douleur de perdre sa maman très tôt. Ainsi à 16 ans, c'est elle qui gère la maison et ses 4 hommes, son papa, ses deux frères et l'ouvrier qui travaille à la fruitière.

Monsieur André COHANIER est né le 22 avril 1917, trois ans après sa sœur Louise que tous surnommaient « Louisa », la famille habite dans la ferme à Brénaz*. Il va à l'école primaire des Pagnoud* puis, vient l'armée. Il y reste 3 ans (2 ans au service militaire et 1 an à la guerre).

Enfants, ils se sont connus au catéchisme à Viuz, jeune homme et jeune fille ils se croisent à nouveau sur les chemins de la commune... chemins qui les emmènent à l'église le 29 octobre 1941. De leur union naîtront 2 enfants, une fille Nicole et un garçon Patrick. Aujourd'hui, ils sont heureux d'avoir 3 petits-enfants et 3 arrière-petits-enfants.

En 93 ans, ils nous ont confié avoir connu des choses extraordinaires. André se souvient encore quand l'eau était la seule énergie à faire tourner les machines, celle qui ruisselait des pentes du Déluge, alimentait les moulins à blé et la scierie de Brénaz. Lorsque l'électricité est arrivée, la fée était si belle que la première nuit personne n'entreprit d'appuyer sur l'interrupteur pour la faire disparaître, elle brilla jusqu'à l'aube. Puis, avec un petit sourire aux lèvres, André ajouta que cette nouvelle venue avait quelque peu perturbé les habitudes des amoureux... contraints parfois de chercher un nouveau coin tranquille si un lampadaire avait été installé sur leur lieu de rendez-vous... !

Andrée a été très impressionnée par le géant du ciel de l'époque le dirigeable Zeppelin, éblouissant dans sa couleur aluminium. Le téléphone, elle n'était qu'adolescente, quand elle l'a connu, le seul du village, installé à la fruitière de Ville-en-Sallaz, il fonctionnait à manivelle ! Il y a eu aussi la radio, puis la télévision... et là retour au présent, Andrée dit que les enfants d'aujourd'hui sont trop gâtés, eux n'avaient rien alors ils s'enthousiasmaient et s'émerveillaient de chaque progrès.

Il y a les souvenirs terribles de la guerre, toutes ces victimes, les armes cachées dans le four à pain, les tickets de rationnement même si, ici à la campagne personne n'a trop souffert des restrictions alimentaires, la maladie du renard (l'échinococcose) qui a tant fait souffrir André, et l'épreuve de la disparition des proches.

Puis, il y a tous ces souvenirs heureux, les enfants, la famille, les deux semaines de vacances, une à la mer dans les années 70, et une autre à Paris, bûcheron l'hiver et aux travaux de la ferme l'été, il n'était pas facile de partir... !

Leur recette du bonheur c'est l'émulsion quotidienne d'une multitude d'ingrédients : profiter de chaque instant, savoir s'émerveiller, cultiver l'humour et la convivialité (Andrée lave parfois jusqu'à 18 tasses en une seule journée !), partager les tâches (André est le spécialiste de la sauce salade !) Et lorsqu'ils ont fini le travail du jardin ou les moults réparations à l'atelier, ils adorent jouer à la belote...

Merci Andrée et André de m'avoir si chaleureusement accueillie, votre enthousiasme et votre énergie sont des modèles à suivre pour nous tous...

Régine DUCHÈNE-GRUNACKER,
Conseillère Municipale

(*) Le Déluge, Brénaz, Les Pagnoud sont des lieux-dits de Viuz

Le bonheur des papilles c'est la recette des Rissoles de Mamie COHANIER :

1 kg de farine // 100 gr de saindoux
800 gr de beurre // sel // eau

Mélanger le saindoux et le beurre, amalgamer avec la farine et le sel en ajoutant un peu d'eau pour obtenir une pâte souple. Laisser reposer la boule de pâte obtenue 10-15 minutes.

Étendre la pâte et la plier de façon à former comme une enveloppe. Laisser reposer 10 min. Renouveler l'opération 12 fois, en changeant à chaque fois de sens pour étendre la pâte, et toujours suivi de 10 min de repos.

Garnir de compote - Faire cuire à four chaud ½ heure.

Bon appétit et merci Andrée

Le Centre Communal d'Action Sociale est une institution municipale présidée de droit par le Maire, Serge PITTET, assisté d'une co-présidence assurée par Josette LABAYE, maire adjointe et secondée par une commission composée de Stéphane BRUNA, Frédérique GOY, Nadia LAOUFI (conseillers municipaux) et des membres Marcelle EECK-HOUTTE et Danielle SANTI.

Son rôle est de mener la mission sociale définie par le conseil municipal pour une commune solidaire, en agissant contre la précarité, en soutenant les plus démunis et les personnes isolées.

Le C.C.A.S. apporte des aides aux familles et aux personnes fragilisées tout en maintenant un budget équilibré. L'équipe du C.C.A.S. assure un vrai rôle social, non une assistance.



Cela se traduit sur le terrain par le portage des repas 365 jours par an (service accessible à tous pour une durée prolongée ou occasionnelle), des visites aux malades durant leur hospitalisation, organisation du repas des aînés à la Saint-Blaise et composition de colis pour ceux qui ne peuvent se déplacer, constitution du dossier et décoration de la médaille française de la famille, organisation des colonies de vacances et Noël des enfants scolarisés dans la commune, aide pour la constitution de dossiers divers (notamment APA, Conseil Général, ADMR, surendettement, COTOREP, CMU, RMI, RSA, aides diverses à la vie courante...).



Quelques activités du C.C.A.S.

Fin 2009 : Le Père Noël

Environ 400 enfants se sont réunis pour découvrir le spectacle de BOMINOD LE MAGICIEN. L'arrivée du Père Noël et un goûter ont clôturé cette après-midi de Noël.

Février 2010 : Le repas et les colis des Aînés



Pour la St-Blaise, le traditionnel repas des Aînés fut un vrai dimanche de bonheur : 240 personnes à table, des couleurs et du goût dans les assiettes, de la musique dans les têtes et des fleurs dans les mains pour repartir dans les foyers.

Dans les jours qui ont suivi, 130 colis ont été distribués par les élus à ceux qui n'ont pu assister au repas.

Fin avril : Du Yoga, oui Madame !

Après la Gym pour les chutes, Josette Labaye a mis en place une session Yoga : 20 personnes, 1 heure par semaine, une prof au Top et des élèves... ZEN !

1^{er} mai :

Muguet à la Résidence d'Automne

Chaque année le 1^{er} mai est pour la Municipalité l'occasion d'offrir du bonheur par quelques brins de muguet aux résidents de la Résidence d'Automne. Ainsi le maire Serge PITTET, accompagné de Josette LABAYE, adjointe, et de Frédérique GOY, conseillère, ont rendu visite aux résidents.

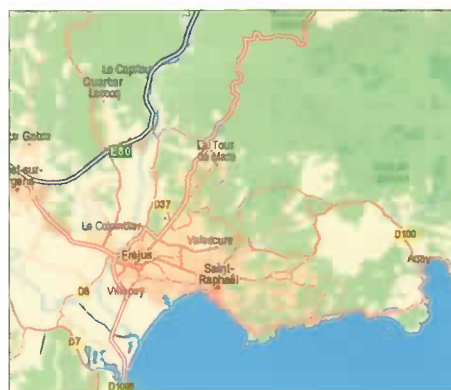
Colonies en juillet 2010

Du 5 au 18 juillet les enfants de 6 à 14 ans prendront le soleil et des bains de mer à St-Raphaël.

Ils pourront également pratiquer des activités diverses telles que : familiarisation avec le milieu aquatique (mer ou piscine), tennis, tir à l'arc, bouée tractée, kayak, activités de création, découvertes des curiosités de la région etc.

Le parc domine la magnifique baie de St-Raphaël du haut de la colline de Valescure.

La villa accueille les plus jeunes tandis que les plus âgés dorment sous des tentes aménagées.



Du 9 au 29 juillet les plus grands (de 14 à 17 ans)

pourront découvrir la Corse dans le cadre d'un voyage inoubliable dans l'Île de Beauté : randonnées pédestre et aquatique, baignade, plongée.

Plus de renseignements sur le site :

www.viuz-en-sallaz.fr/services/ccas.html
ou auprès de Josette LABAYE

*Josette LABAYE,
Maire adjointe aux affaires sociales*

École de Boisings - Championnat de France scolaire d'Échecs, Aulnay-sous-Bois, 11 - 13 juin 2010



Pour la quatrième année consécutive l'école de Boisings a participé au Championnat de France des Écoles sous-Bois.

Champions départementaux et académiques en titre, 10 élèves ont relevé le défi du 11 au 13 juin 2010. Pour l'occasion, les enfants portaient sur leur T-shirt les couleurs de VIUZ.

Après un voyage en car, les enfants ont commencé leurs rencontres dès vendredi après-midi. Chaque ronde ou rencontre est constituée de 8 parties entre les enfants de chaque école, ainsi malgré le caractère individuel des échecs c'est bien le résultat de l'équipe qui compte. Au cours des neuf rondes du tournoi, les enfants, entraînés par leur instituteur Jean CHATE-NOUD, ont ainsi rencontré tour à tour les représentants de la Normandie, de la Bretagne, des Ardennes ou bien de l'Académie de Toulouse, entre autres. Les enfants ont montré beaucoup de combativité, malgré

parfois une opposition relevée de jeunes joueurs qui s'entraînent régulièrement en club. Finalement, l'école de Boisings se classe 19^{ème} sur 24 avec 2 victoires, 2 matchs nuls et 5 défaites. Mais l'essentiel était ailleurs pour notre petite école : participer et partager de bons moments entre camarades. Nous remercions la municipalité qui a affrété le car pour nous rendre sur place ainsi que le Sou des Écoles qui a pris en charge les frais d'hébergement du week-end.

Laurent SPINELLI, Parent d'élève



Les joueurs (de gauche à droite et de haut en bas) : Thomas Reynaudo, Erwann Payot, Marlon Nägeli, Romain Lourdes, Issam Bassim, Rémy Bochaton, Juliette Spinelli, Louise Castanier, Louane Picot, Samuel Tremblay

Quotient familial à la cantine scolaire

Son application a été mise en place à la rentrée des vacances de Pâques.

Depuis quelque temps, le Maire et son Conseil Municipal avaient étudié la possibilité d'appliquer le quotient familial au tarif de la cantine scolaire, afin de venir en aide aux familles à faible revenu.

Après contact pris avec la Caisse d'Allocations Familiales et les parents des enfants fréquentant la cantine. À la suite de l'étude de la consultation réalisée, auprès des parents, il a été proposé au conseil municipal deux réductions, l'une de 50 %, l'autre de 25 %. Comme suit pour 2010 :

Quotient familial de 400 à 699,50 € réduction de 50 %
Quotient familial de 700 à 799,00 € réduction de 25 %

	Prix Normal	Atteintement	Prix Réduit	Arrondi à
Rep Normal	4,95 €	50 %	2,48 €	2,50 €
Rep OCC/EXT	6,10 €	50 %	3,05 €	3,05 €
Rep Maternel	4,35 €	50 %	2,18 €	2,20 €
Rep Mat-Occ	5,15 €	50 %	2,58 €	2,60 €
	Prix Normal	Atteintement	Prix Réduit	Arrondi à
Rep Normal	4,95 €	25 %	3,71 €	3,70 €
Rep OCC/EXT	6,10 €	25 %	4,58 €	4,60 €
Rep Maternel	4,35 €	25 %	3,26 €	3,25 €
Rep Mat-Occ	5,15 €	25 %	3,86 €	3,85 €

Ceci représente 22 familles et 32 enfants sur les 180 environ qui fréquentent la cantine. Le coût de cette opération peut être évalué à moins de 9 500 € par année scolaire.

Maryse BOCHATON, Maire Adjointe

Activités diverses dans les écoles Sainte-Thérèse et Saint-Joseph



À la fin du mois de septembre, tous les enfants ont parcouru les rues du bourg, les abords du Foron et du stade pour ramasser les déchets dans le cadre de l'opération « Nettoyons la Nature. »

En octobre, les enfants se sont retrouvés par petits groupes, de tous âges, autour d'un parent qui se proposait de leur faire partager une passion, un passe-temps, une compétence d'ordre professionnel...

Ces ateliers avaient plusieurs objectifs :

- permettre aux enfants des deux écoles de se rencontrer ;
- s'entraider (grands et petits) pour réaliser quelque chose ;

- s'épanouir dans une activité « moins scolaire », qu'ils auront choisie ;
- s'ouvrir à des savoir-faire, des techniques nouvelles ;
- permettre aux parents d'offrir leurs compétences, de prendre une place active à l'école.

Ainsi, les enfants se sont adonnés au jardinage, au massage, à la cuisine...

Au cours de l'année scolaire 2009-2010, les enfants des écoles Ste Thérèse et St Joseph ont pratiqué diverses activités sportives.

Le plateau de Plaine Joux a été le cadre idéal pour des séances de ski de fond, de skating et de biathlon pour les classes de la grande section de maternelle au CM2, en janvier et février, et de luge pour la classe de PS-MS.

Les élèves des cycles 2 et 3 découvrent le ballon avec un entraîneur de la Fédération Française de

Rugby, sous le dojo. Puis, le cycle rugby s'est clôturé par une rencontre festive inter-établissements sur un vrai terrain.

Au cours du mois de juin, les enfants de cycle 2 s'initient à la natation à la piscine des Vernets. Les CM2 participent à l'animation Rando-Glières qui associe découverte du site et histoire de la résistance.

Dans le cadre d'un partenariat avec Paysalp, toutes les classes ont découvert des instruments et chants traditionnels avec Jean-Marc JACQUIER.

François SEIGNEUR, chef de la Cécilienne, est venu dans les classes pour préparer le Carnaval, en travaillant sur les percussions.

Cette approche musicale se poursuit avec l'intervention de Sylvie NODY, chef de chorale de la Vallée Verte et la préparation du spectacle de fin d'année.

Elisabeth BAUR, Enseignante

Un tour d'horizon des différentes sorties et activités organisées dans les écoles publiques de la commune en cette fin d'année scolaire.

Commençons tout d'abord par le groupe scolaire François LEVRET : du côté sportif, durant le mois de juin, un stage d'escalade a été organisé pour les classes CM1/CM2 de Mmes BATTISTEL et LAROCHE.

Au niveau culturel, plusieurs sorties théâtre, Cinébus ont ponctué cette année scolaire, et tous les élèves, du CP au CM2 ont pu en profiter.

D'autre part, en collaboration avec le musée paysan, la classe de CE1 de Mme CAVET a suivi l'animation « le petit écolier » : deux intervenants du musée sont venus travailler sur le thème du « chercheur de mémoire ». Ces interventions ont été suivies d'une animation le 1^{er} juillet au lac du Môle.

Côté sciences et nature, les classes de CM1/CM2 de Mmes BATTISTEL et LAROCHE sont allées à la ferme et au musée faune et flore de BELLEVAUX. La classe de CE2/CM1 de Mme DI IORIO,

en association avec une classe de l'école élémentaire de FILLINGES s'est rendue au musée d'histoire naturelle de GENÈVE. Deux autres sorties, l'une au Centre La Turbine à CRAN-GEVRIER, l'autre au Château des Rubens à SALLANCHES ont été programmées au mois de juin. Quant à la Maison du Salève, ce sont les classes de CP et CE2/CM1 de Mmes DEREMARQUE et DI IORIO qui ont pu en bénéficier.

Enfin, les classes de CE1 et CP/CE2 de Mmes CAVET et LEBRUN sont parties en classe verte durant 4 jours aux CARROZ D'ARACHES.

En ce qui concerne la maternelle, le 29 mars, la Compagnie « Planète Mômes » est venue présenter un spectacle interactif « Pépin dans le jardin ». Les mardi 6 et vendredi 9 avril, les enfants de toutes les classes se sont rendus à Château Rouge pour assister à un spectacle de danse contemporaine « La maison », présenté par la Compagnie Nathalie PERNETTE.

Les lundi 10, mardi 11 et mercredi 12 mai, les animateurs du SIVOM de CLUSES sont venus faire une intervention sur le tri sélectif pour les enfants de

moyenne et grande section. Les enfants ont fait l'apprentissage des gestes de tri et de l'intérêt du recyclage, puis ils se sont rendus aux conteneurs pour mettre en pratique ce qu'ils avaient appris.

Tous les enfants de l'école ont participé au Festival du livre d'ANNEMASSE. Ils ont voté pour leur livre préféré parmi une sélection de 4 albums de littérature enfantine.

Deux sorties de fin d'année ont été réalisées : une qui a concerné les classes de MS/GS et GS. Ils se sont rendus à MORILLON pour faire de l'accrobranche et se promener autour du Lac Bleu. Les deux autres classes sont allées à BELLEVAUX à la ferme du Petit Mont pour participer à des ateliers autour de la ferme.

Qu'en est-il des élèves de l'école de Sevraz ? À la fin du mois de juin, après avoir fait la visite du Château des Rubens à SALLANCHES, ils ont pu admirer le paysage époustoufflant qui s'offre à nous lorsque nous sillonnons les sentiers du parc animalier de Merlet à Chamonix.

Gérald VIGNY, Conseiller Municipal.

Du côté des travaux

La réalisation du terrain de foot en herbe, initialement prévue pour cette année, est reportée en 2011. Une année de patience demandée à nos footballeurs, mais une année jugée nécessaire pour une stabilisation parfaite de la plateforme, avant un investissement important que représente la construction d'un terrain de foot.

Une colonne d'assainissement est posée actuellement sur le secteur de Bucquigny, qui permettra le raccordement d'une dizaine d'habitations.

Dans l'automne c'est au Pont Béguin que **des travaux d'assainissement** seront réalisés, pour raccorder les dernières maisons de ce quartier. Depuis cinq ans les secteurs de la Thiollyre, chez Papan, les Théziers, les Pellets, les Mogets, Cornillon, la Tremplaz, Sevraz sud, Brégnny, ont été desservis par les égouts, soit 15 km de colonnes, ce qui porte à 34 km de réseaux d'eau usées sur la commune, et sur les 1 700 foyers, 1 300 sont désormais raccordés.



Construction du réservoir au Déluge et d'une colonne pour l'alimentation du secteur des Places. (Coût de l'opération 450 000 €)



Allée de La Thiollyre, c'est tout l'aménagement qui a été refait, le stationnement pour les commerces et cabinet médical, le cheminement piétonnier pour la sécurité des riverains, ainsi que la chaussée avec une chicane qui réduit la vitesse des véhicules. Une rue embellie et pleine de vie, avec l'ouverture d'un restaurant < Le Vieil Atelier > qui s'installe dans l'ancien atelier de menuiserie charpente Gavard-Varchet.

Réalisation d'un lotissement sur une parcelle communale située aux Granges, à côté des pavillons de la Sallazienne, la municipalité a souhaité valoriser ce terrain en aménageant les VRD afin de créer une dizaine de lots proposés à la vente, pour la construction de villas individuelles. Les bénéfices de cette opération permettront le financement des investissements communaux.

Les travaux de construction de locaux commerciaux au rond-point de la gare, vont débuter. En ossature bois et d'architecture traditionnelle (type chalet), ces locaux pour des commerces ou bureaux seront disponibles premier semestre 2011. Malgré une demande importante, la municipalité souhaite les réserver plus particulièrement à des activités qui ne sont pas encore présentes sur la commune.

Pascal POCHAT, 1^{er} Adjoint

Labyrinthe pédagogique



L'équipe des espaces verts

L'année 2010 étant l'année de la biodiversité, Le Maire et son conseil Municipal ont décidé d'élaborer un labyrinthe pédagogique afin de sensibiliser la population sur le développement durable ainsi que la biodiversité. Ce concept a un but ludique, naturel et éducatif pour les enfants. Les habitants ainsi que les touristes pourront découvrir, sentir, observer.

Ce labyrinthe est composé de 17 parcelles différentes, certaines ont été conçues spécialement pour attirer les oiseaux, papillons, abeilles, insectes qui se chargeront du traitement naturel, d'autres l'ont été pour l'odorat, les couleurs etc.

Pour le service espaces verts, cette méthode permet de réduire les surfaces de tonte tout en fleurissant la commune.

Frédéric SCHEFFLER, Responsable des espaces verts.